**MODIFICATION ETABLISSEMENT SECONDAIRE PERSONNE PHYSIQUE**

**(ouverture / fermeture)**

**Ouverture d'un établissement**

**Création**

Pas de justificatif

**Achat du fonds**

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci (> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

**Location gérance**

- Copie du contrat de location gérance,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci (> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

**Donation**

- Copie de l'acte de donation.

**Autres pièces**

- 1 extrait Kbis de l’établissement siège social

- Deux exemplaires du [formulaire P2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2) (\*)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

-Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d'autres pièces seront à fournir

 **Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

Si le siège social ou un établissement secondaire sont déjà situés dans le ressort du Greffe

- si création : 54,06 € (**5,90** € dans le cas d’une micro-entreprise)

- si achat, donation, mutation onéreuse, location gérance : 56,74€ (8,59€ pourune micro-entreprise)

Si le siège social est situé dans un autre ressort de Greffe

- si création : 80,27 € (0 € dans le cas d’une micro-entreprise)

- si achat, donation, mutation onéreuse, location-gérance : 82,96 € (**2,69€ pour** une micro-entreprise)

**Fermeture d'un établissement**

- Deux exemplaires du [formulaire P2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2) (\*)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe**

Si le siège social ou un établissement secondaire sont déjà situés dans le ressort du Greffe

- un chèque d'un montant de 48,70 € (5,90 € dans le cas d’une micro-entreprise)

Si le siège social est situé dans un autre ressort de Greffe

- un chèque d'un montant de 32,11 € (5,90 € dans le cas d’une micro-entreprise)

(\*) vous pouvez retrouver l’ensemble des formulaires et pièces justificatives : <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/formalites-dentreprises-formulaires-et-modeles-telecharger>

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.

Cliquez sur le lien suivant : [les offres formalités](https://www.bordeauxgironde.cci.fr/produits?title=&field_taxo_theme_target_id=1806) |